

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 29 Procurations : 0 Absents : 0 Votants : 29</p>	<p>L'an deux mille quatorze, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence d'Andrée ESCAICH doyenne de l'Assemblée</p> <p>Date de la convocation : 1^{er} avril 2014</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre GOSSAT, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Joëlle PEYRONNE, Eva FLORES.</p> <p>PROCURATIONS :</p> <p>ABSENTS :</p> <p>Secrétaire de séance : Geneviève FABRE</p>	
<p align="center">N° 4201</p> <p align="center">OBJET :</p> <p align="center">Election du Maire</p>	<p>Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Geneviève FABRE pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.</p> <p>Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.</p> <p>Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.</p> <p>Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre de bulletins : 29 ➤ bulletins blancs ou nuls : 1 ➤ suffrages exprimés : 28 ➤ majorité absolue : 15 <p>Ont obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. PACE Alain : vingt-deux voix (22) - M. VIDAL Alain : six voix (6) <ul style="list-style-type: none"> • M. PACE Alain ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 7 AVR. 2014</p> <p>Affiché le : - 7 AVR. 2014</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 7 avril 2014</p> <p align="center">Le Maire, Alain PACE</p> 

